



Cochez-la ou les cases correspondant à votre demande

- ☐ 1^{ère} inscription à l'école maternelle ☐ Inscription en C.P. ☐ Changement de commune de résidence

Enfant :

Nom : Prénoms :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
Etablissement d'origine et classe : Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
Bénéficiaire de l'Allocation Education pour Enfant Handicapé : ☐ oui ☐ non
La résidence principale de l'enfant est chez ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Alternée ☐ Autre :
Tout usage délibéré de faux est passible des peines prévues par le Code Pénal art L433-19 et L441-7. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire à l'attribution d'un droit usurpé les peines encourues sont celles prévues aux articles L313-1 et L313-3 du même code.

Situation familiale ☐ Mariés ☐ Célibataires ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Concubinage ☐ Pacsés

Parent 1 : Autorité parentale ☐ OUI ☐ NON

Nom Prénoms Né(e) le :/...../.....
Adresse Code postal Commune
@ @ @
Profession Régime social : ☐ CAF n° ☐ MSA n°

Parent 2 : Autorité parentale ☐ OUI ☐ NON

Nom Prénoms Né(e) le :/...../.....
Adresse Code postal Commune
@ @ @
Profession Régime social : ☐ CAF n° ☐ MSA n°

Autre (famille d'accueil, foyer, tuteur...) préciser : Autorité parentale ☐ OUI ☐ NON

Nom Prénoms
Adresse Code postal Commune
@ @ @
Profession Régime social : ☐ CAF n° ☐ MSA n°

Cadre réservé à l'administration

Date dépôt de dossier : Date d'entrée :

**Le Maire,
Bernard GUIRAUD**

Classe : Ecole : ☐ Tableau ☐ Etiquette ☐ Parascoll ☐ Base Elève

Distance : JP : AF : MB : PMC :

Avis motivé en cas de refus :

Frères et Sœurs

Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole
Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole
Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole
Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole
Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole

Assurance

Assurance responsabilité civile : Compagnie : N°

La mairie conseille vivement la souscription à une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages dont l'enfant serait l'auteur ainsi qu'à une assurance individuelle accident garantissant les dommages corporels subis sans qu'aucune responsabilité n'ait pu être engagée.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Ces personnes doivent obligatoirement être âgées de plus de 16 ans et munies de leur pièce d'identité

Nom	Prénom	Tél
Nom	Prénom	Tél
Nom	Prénom	Tél
Nom	Prénom	Tél

Fiche sanitaire

Nom médecin traitant Téléphone du médecin

Port de ☐ lunettes ☐ lentilles ☐ prothèses auditives ☐ autres :

Enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ☐ (merci de fournir l'attestation CDAPH)

Allergies ☐ Alimentaire préciser ☐ Médicamenteuse préciser

☐ Autres préciser ☐ Asthme

☐ Autres difficultés de santé préciser

En cas de réponse positive : se rapprocher de la Directrice de l'école pour étudier la nécessité de mettre en place un PAI (Projet d'accueil Individualisé). Si le PAI est déjà existant, fournir le protocole d'urgence et la trousse médicale à la Directrice d'école ainsi qu'au service périscolaire si nécessaire.

Joindre impérativement la copie de la page du **carnet de santé où figurent les vaccins obligatoires** ou un certificat médical

Je soussigné(e) responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. Je m'engage à informer les services de l'enseignement de toute modification importante concernant l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Pièces à joindre au dossier scolaire

- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité)
- ☐ Pièce d'identité des représentants légaux
- ☐ Photocopie du livret de famille ou acte de naissance *
- ☐ Photocopie du carnet de santé à la page des vaccins ou certificat médical *
- ☐ En cas de séparation ou de divorce, joindre le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant
- ☐ Si votre enfant est bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), joindre l'attestation CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- ☐ Si votre enfant a déjà été scolarisé, fournir le certificat de radiation



* Un second exemplaire vous sera demandé par la directrice de l'école (Cf. page 4)

Services périscolaires

Cochez-la ou les cases correspondant à votre demande

☐ **Restauration scolaire** La collectivité ne met pas en place de repas de substitution mais pour tout régime alimentaire particulier, vous pouvez vous rapprocher des coordinatrices périscolaires. ☎ **06.34.63.43.39** ou mail :✉ apslesparre@gmail.com

☐ **Accueil périscolaire** ☐ **Ramassage scolaire** (Pour les enfants résidant à plus de 3 km de l'école)

Autorisations

Autorisation participations aux **sorties scolaires** ☐ OUI ☐ NON

Autorisation **photographies** ☐ OUI ☐ NON pour tous les documents de présentation de la structure ou d'une activité, journal ou information sur une activité scolaire et périscolaire. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent l'enfant est garanti Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette photographie si je le juge utile.

Autorisation **maquillage** lors d'activités ou ateliers ☐ OUI ☐ NON

Facturation

Payeur ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Autre préciser.....

Mode de paiement

☐ Prélèvement automatique (joindre mandat de prélèvement)
☐ Internet www.payfip.gouv.fr
☐ Chèque bancaire à la trésorerie (adresse figurant sur les factures)
☐ Numéraire ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé :
<https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, un justificatif est donc obligatoire

Si je suis ressortissant CAF, j'autorise la Mairie de Lesparre-Médoc à consulter mon dossier d'allocations familiales sur CAFPRO. ☐ OUI ☐ NON
Le service prendra en compte le quotient familial établi par la CAF lors de la saisie de votre dossier.

En cas de modification de votre quotient familial en cours d'année, merci de bien vouloir le signaler au service scolaire à la mairie de Lesparre-Médoc. Aucune actualisation automatique n'est effectuée en cours d'année par le service.

☐ Je ne souhaite pas communiquer mon quotient familial. J'ai pris note qu'en conséquence le tarif le plus élevé me sera appliqué.

Pièces à joindre au dossier périscolaire

- ☐ RIB ; mandat et contrat SEPA pour le prélèvement automatique
 - ☐ Assurance responsabilité civile et/ou scolaire pour année scolaire 2025-2026
 - ☐ Attestation CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire et le quotient familial
- Cas particulier : usagers non affiliés CAF ou MSA, fournir le dernier avis d'imposition



Je, soussigné(e) Parent 1.....et/ou Parent 2.....
Responsable(s) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et avoir pris connaissance des règlements intérieurs des services scolaires et périscolaires de la ville.

Je m'engage à signaler à la ville de Lesparre-Médoc tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible des peines prévues par le code pénal art L433-19 et L441-7. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux arts. L313-1 et L313-3 du même code.

A Lesparre-Médoc, le/...../.....

Signature parent 1 :

Signature parent 2 :

Quelques informations pour une rentrée réussie

Remplir le dossier scolaire

Pour qui ?

- Les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école
- Les élèves de grande section qui passent en CP
- Les nouveaux arrivants sur la commune de Lesparre



Etape 1 : les démarches auprès de la Mairie

- Dépôt du dossier d'inscription complété, daté et signé au service scolaire.

Après étude et enregistrement de votre dossier, la mairie vous enverra le certificat d'inscription scolaire.

Etape 2 : les démarches auprès de l'école

- Prendre contact avec la Directrice de l'école et lui remettre :
 - Le certificat d'inscription
 - Une photocopie du carnet de santé à la page des vaccins
 - Une photocopie du livret de famille

HORAIRES ECOLES	PAUSE MERIDIENNE	HORAIRES PERISCOLAIRES
MATERNELLES : 8h30-12h 13h30-16h ELEMENTAIRES : 8h40-12h10 13h40-16h10 	MATERNELLES : de 12h à 13h20 ELEMENTAIRES : de 12h10 à 13h30 	LE MATIN AVANT LA CLASSE : Dès 7h30 LE SOIR APRÈS LA CLASSE : jusqu'à 18h15 

MENUS CANTINE



Pour connaître les menus et toutes les informations sur votre école rendez-vous sur le site de la ville :

<https://www.lesparre-medoc.fr/mon-quotidien/scolarite-enfance/>